



PLU approuvé le 14/10/2013

POS approuvé le 12 août 1999

27/06/2012

Cabinet RAGEY

Géomètre Expert Urbaniste

69 chemin de la Fontaine 45500 GIEN

Tél : 02 38 27 07 07 / fax 02 38 27 07 08

c.ragey@wanadoo.fr



Commune de

GUILLY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 9.1

Liste des servitudes d'utilité publique

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire communal de **GUILLY** sont énumérées ci-après :

1) Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux

(Fiches A3-A4)

Servitude de libre passage le long des *cours d'eau non domaniaux*.

Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, 131, faubourg Bannier 45042 ORLEANS CEDEX.

2) Servitudes relatives à la protection des monuments historiques

(Fiche AC1)

- *Moulin à vent "Bel Air" et son mécanisme* : Inscription à l'inventaire des Monuments Historiques le 3 octobre 1929 modifié le 4 novembre 1996 suite au changement d'emplacement.

Périmètre de protection de 500 mètres de rayon des abords du monument.

Le service gestionnaire est le Service Départemental de l'Architecture, 5, place de Gaulle 45032 ORLEANS Cédex.

3) Servitudes relatives à la protection du site inscrit

(Fiche AC2)

- *Site faisant partie du site inscrit autour de la basilique de Saint-Benoit-sur-Loire* : inscrit le 10 mai 1976.

Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Environnement, 131, faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cédex et le Service Départemental de l'Architecture, 5, place de Gaulle 45042 ORLEANS Cédex 1.

4) Servitudes relatives à la protection des eaux souterraines

(Fiche AS1)

- *Forage "Les Places"*

Arrêté préfectoral du 22 août 1990

Réglementation spécifique à l'intérieur des différents périmètres de protection.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, 131, faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cédex.

5) Servitudes relatives au risque d'inondation de la Loire

(Fiches PPRI et EL2 bis)

- *Plan de prévention des risques d'inondation de la Loire- val Orléans -amont*.

Arrêté Préfectoral du 7 juin 2001.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Équipement, service de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement, 131, faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cédex

Défense contre les inondations: articles 55 à 61 du code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure (voir fiche EL2 bis).

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de la Loire, 131, faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cédex

6) Servitudes de marchepied

(Fiche EL 3)

Marchepied de *la Loire* de 3,25 m de large.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de la Loire

7) Servitudes relatives à la conservation des plans d'alignement

(Fiche EL7)

RD107 : plan d'alignement approuvé le 24 février 1866 par arrêté préfectoral.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes et des Bâtiments Départementaux, secteur départemental de Sully, 20, chemin du hameau, BP 24 45600 SULLY-SUR-LOIRE.

8) Servitudes relatives au transport d'hydrocarbures liquides

(Fiche I1)

Projet de pipeline Orléans-Bourges.

Servitude de passage instituée.

Le service gestionnaire est la Trapil, 7-9 rue des frères Morane, 75738 PARIS Cédex 15.

9) Servitudes relatives au transport d'énergie électrique

(Fiche I4)

- *Ligne haute tension 90 kV Chateaufort-Sully.*

Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords de la ligne.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, 6, rue Charles de Coulons 45000 ORLEANS LA SOURCE

10) Servitudes relatives aux cimetières transférés

(Fiche INT1)

- *Cimetière communal.*

Servitude non-aedificandi et relative au puits dans un rayon de 100 mètres autour de ce cimetière.

Le service gestionnaire est la Mairie.

11) Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs

(Fiche JS1)

- *Installations sportives publiques et privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.*

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, 122, faubourg Bannier 45000 ORLEANS.

12) Servitudes relatives à la protection des liaisons hertziennes contre les obstacles

(Fiche PT2)

- *Liaison hertzienne Gien-Orléans-Tronçon Fleury-les-Aubrais - Ouzouer-sur-Loire*

Largeur 300 m : Altitude maximale des obstacles : 145 m NGF

Décret du 20 avril 1982.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale du réseau national, 13, boulevard Martin Luther-King 44038 NANTES Cédex pour la première liaison, et la Direction Régionale d'Orléans, 43, rue de Xaintrailles 45031 ORLEANS Cédex 1 pour la seconde.

DDE - SAURA Mai 2005